



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

1/ Le contexte réglementaire

- Prévu par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire représente une **étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités.**
- **Modifications apportées par l'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 :**
Dans les 2 mois précédant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que **la structure et la gestion de la dette.**

2/ Contexte général et local

2.1 Loi de finances pour 2016 : principales incidences pour les

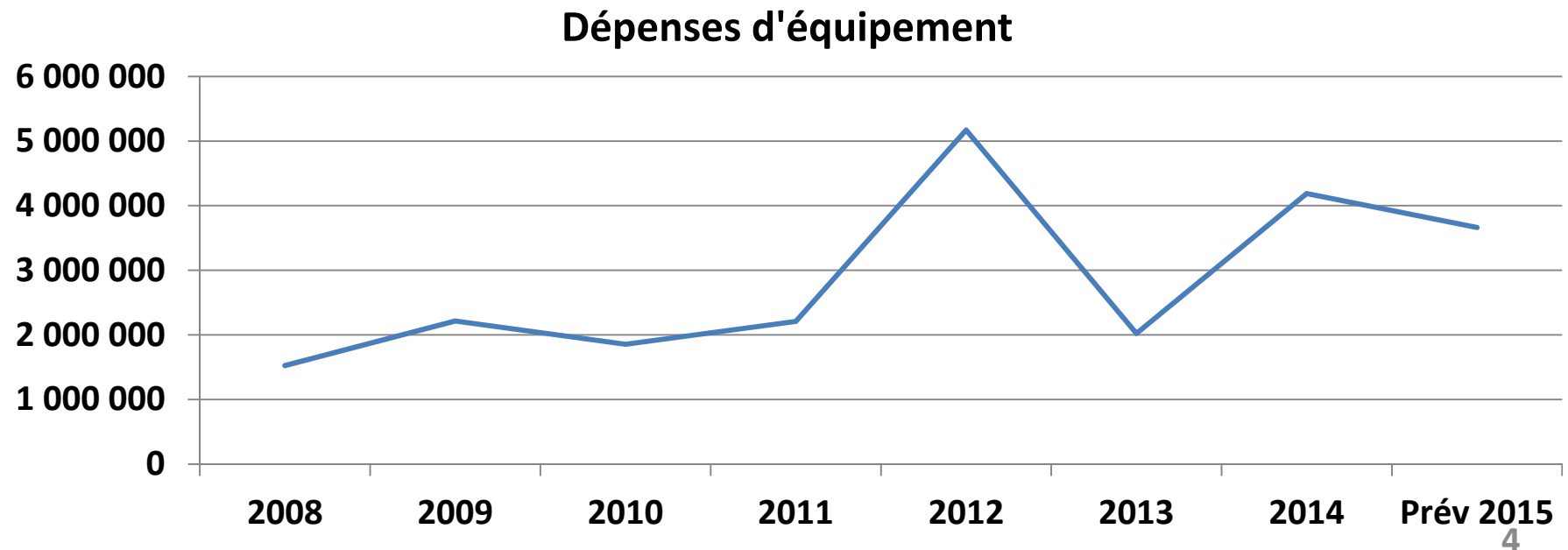
Communes :

- La loi de finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités au titre de leur contribution aux objectifs de réduction du déficit public.
- **L'effort porté par les collectivités locales en 2016** est fixé à 3.67 milliards d'euros réparti comme suit :
 - ✓ 2 071 M€ pour le bloc communal (1 450 M€ pour les communes et 621 M€ pour leurs groupements), soit 56% de l'effort,
 - ✓ 1 148 M€ pour les départements, soit 31%,
 - ✓ 451 M€ pour les régions, soit 13%.
- Ce montant résulte principalement de la **diminution de la dotation globale de fonctionnement** de 3.38 milliards d'euros par rapport à 2015 (soit -9.2%).
- **Revalorisation de 1.01% des valeurs locatives** servant de bases aux impositions directes locales
- **Baisse du taux de la cotisation au CNFPT** de 1 à 0.9%
- **Elargissement de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA** aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie à compter du 1^{er} janvier 2016.

2/ Contexte général et local

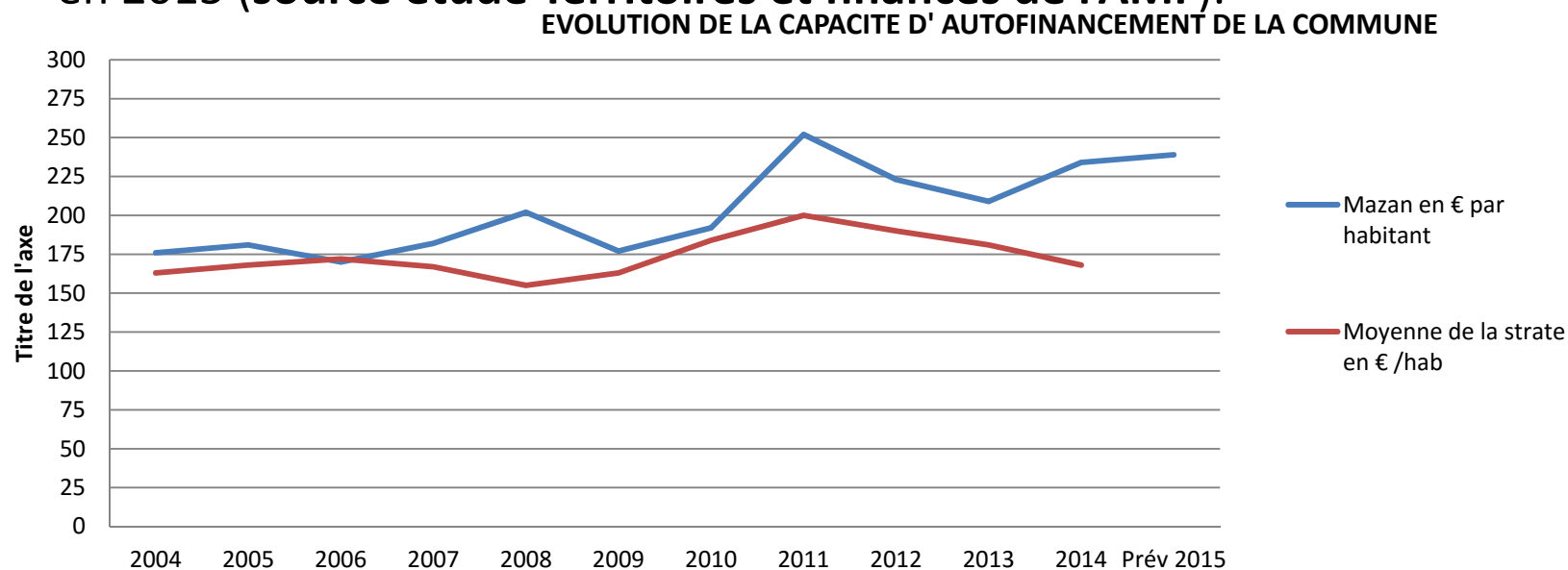
2.2 Evolution de la situation financière de la commune de Mazan

Maintien d'un **niveau d'investissement élevé** en 2015 (dépenses prévisionnelles d'équipement 2015 = 3 633 457€) avec la fin des travaux du groupe scolaire, le renouvellement des hydrants, divers travaux de voirie (fin aménagement de l'entrée Est, cheminement piétonnier Route de Caromb, ralentisseurs Route de Saint Pierre de Vassols, chemins Pied Marin n°1 et 2, aménagement de la cour de l'école maternelle...)



2/ Contexte général et local

- **2.2 Evolution de la situation financière de la commune de Mazan**
- La Commune conserve en 2015 une forte capacité d'investissement grâce notamment à un maintien de sa **capacité d'autofinancement (épargne brute) en progression** sur la période 2013 /2015 : 209€/habitants en 2013, 234€/habitants en 2014 et un prévisionnel de 239€ / habitants en 2015.
- L'épargne brute connaît pour l'ensemble des communes un repli de 4.4% en 2015 (**source étude Territoires et finances de l'AMF**).

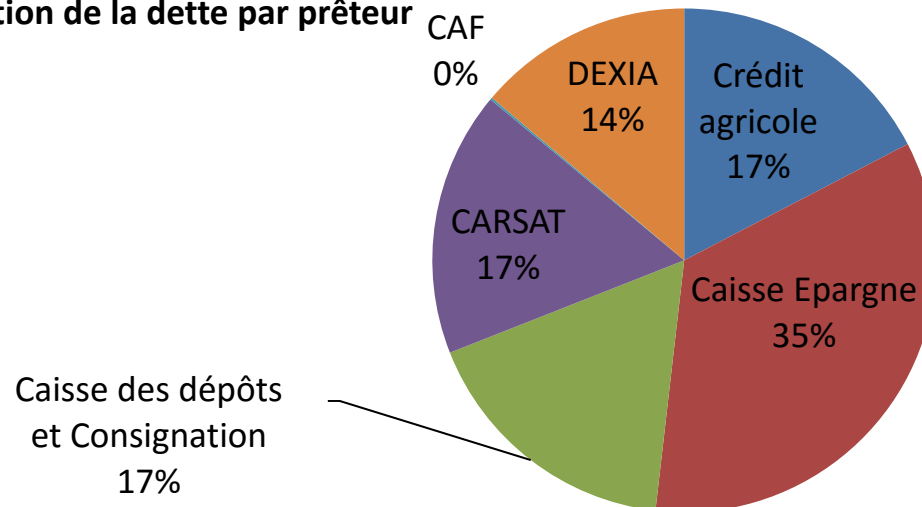


2/ Contexte général et local

2.2 Evolution de la situation financière de la commune de Mazan

- Au 1 janvier 2016, le **capital restant dû** de la Commune = **6 569 976.96€**
- **La dette communale** est constituée de :
 - ✓ **64% d'emprunt à taux fixe**
 - ✓ 18% d'emprunt à taux variable dont les 2 emprunts encaissés en 2015 qui sont indexés sur le livret A
 - ✓ 17% d'emprunt sans intérêts dont l'emprunt d' un million d'euros contracté auprès de la CARSAT pour le financement de la salle polyvalente

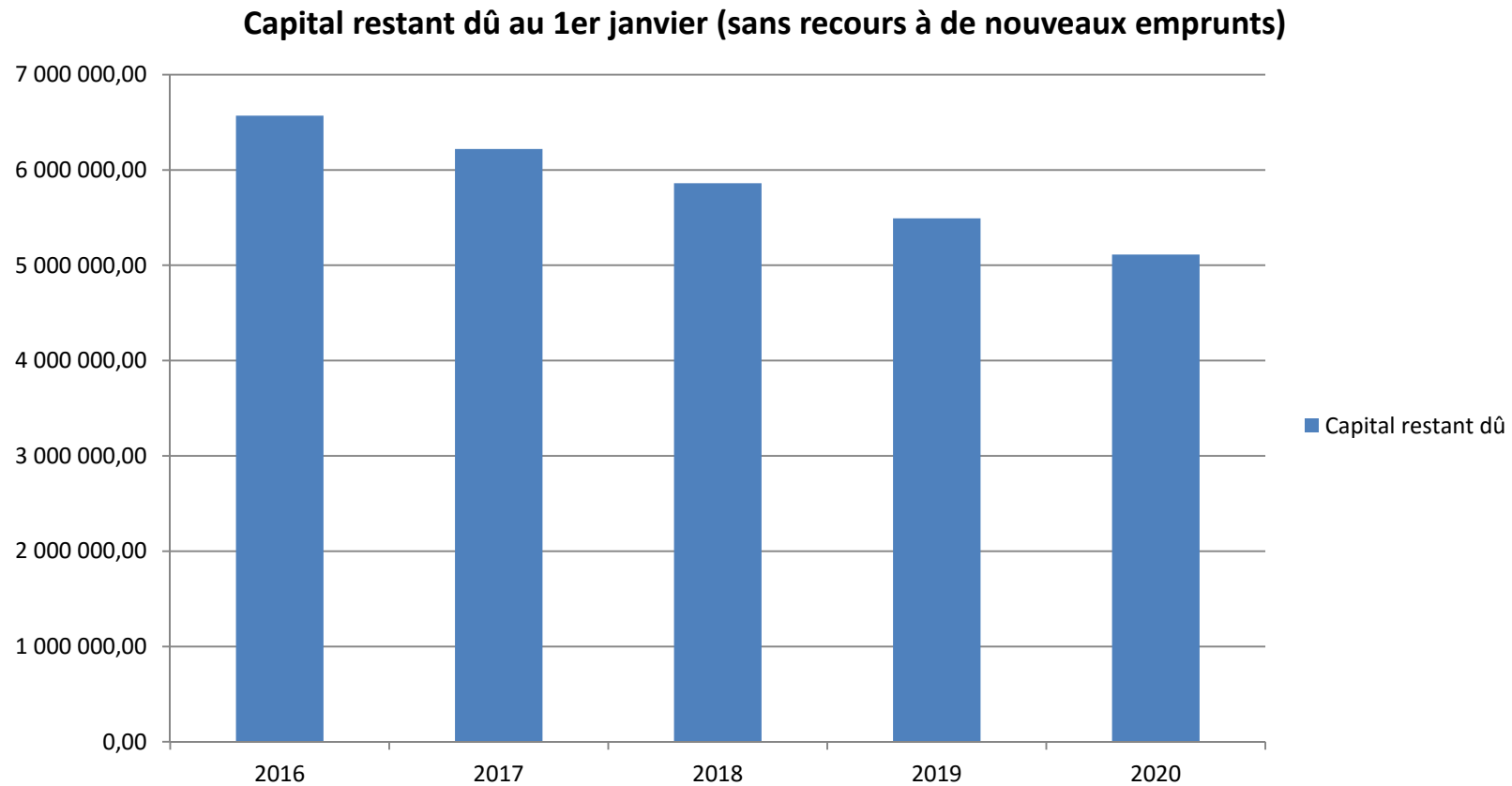
Répartition de la dette par prêteur



2/ Contexte général et local

2.2 Evolution de la situation financière de la commune de Mazan

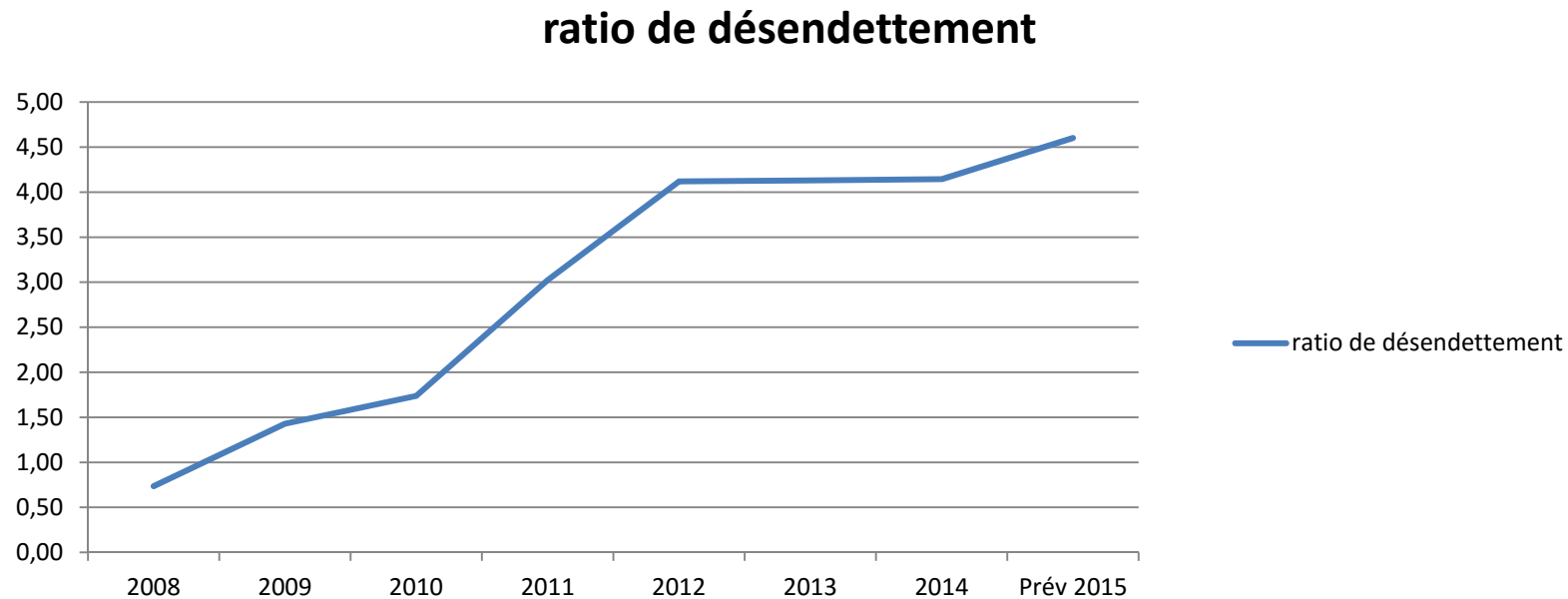
Sur la période 2016/2020, sans recours à de nouveaux emprunts, la commune se désendette progressivement.



2/ Contexte général et local

2.2 Evolution de la situation financière de la commune de Mazan

- **Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. **Indicateur de solvabilité, il reste à un niveau très satisfaisant** (4.14 en 2014 et 4.60 estimé en 2015) . La zone dangereuse commence autour de 11/12 années.

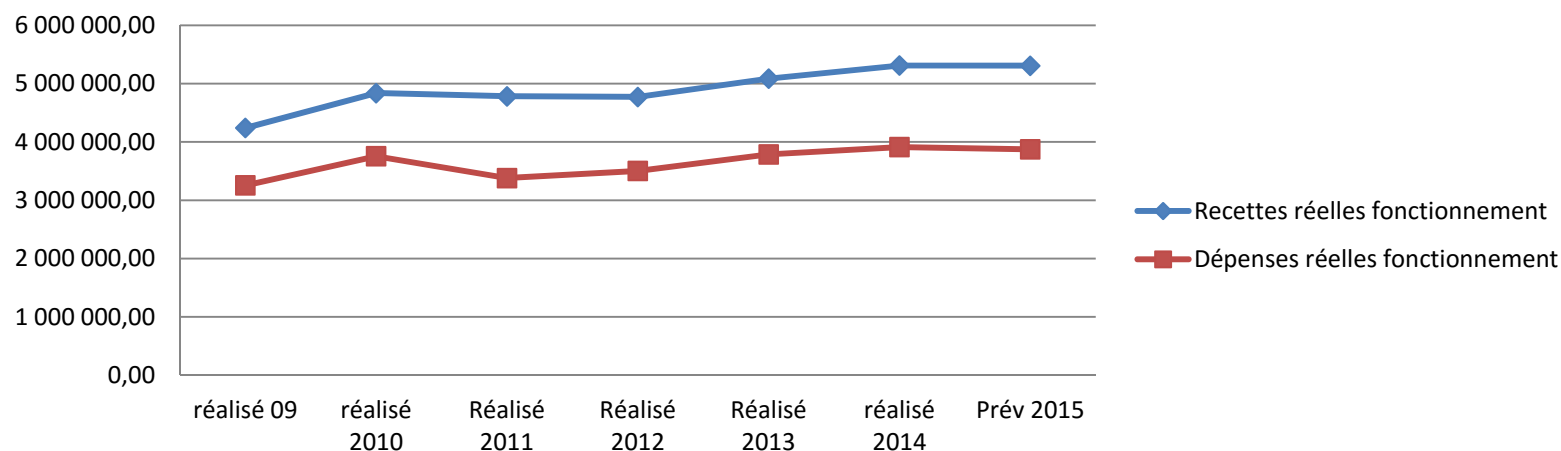


2/ Contexte général et local

2.2 Evolution de la situation financière de la commune de Mazan

- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement montre que l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement porte ses fruits car ses dernières évoluent moins vite que les recettes ce qui permet à la commune de ne pas connaître d'effet ciseau alors que ce dernier se prolonge depuis 2012 pour la plupart des communes (source Etudes Territoires et Finances de l'AMF)

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement (source CA)



3/ Perspectives pour 2016

- Les perspectives pour le budget 2016 sont les suivantes :

En recettes :

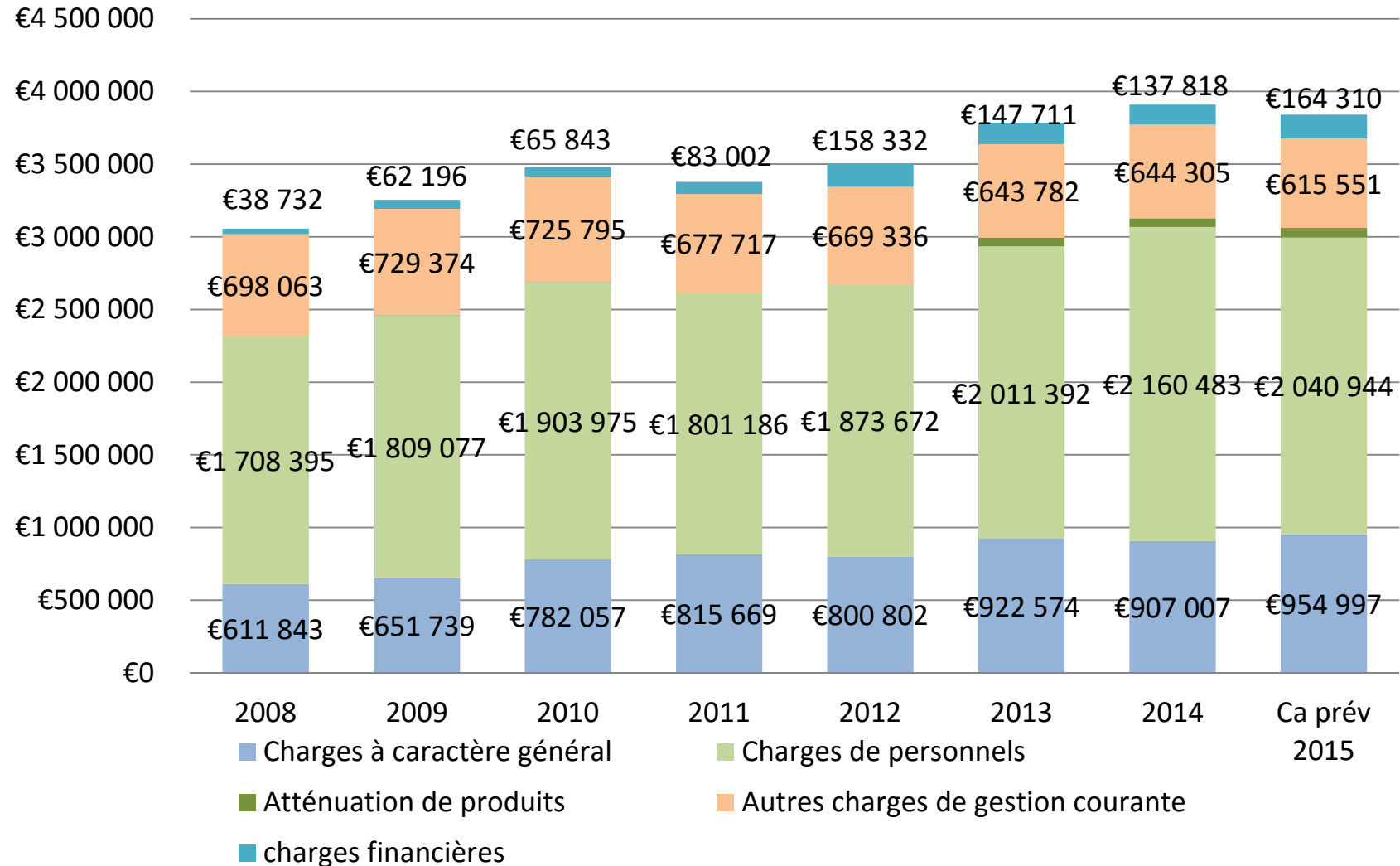
- ✓ Diminution de la dotation globale de fonctionnement identique à celle de 2015 soit -97 000€,
- ✓ Maintien des taux de la fiscalité directe locale et une perspective d'évolution des bases d'au moins 1% soit une hausse du produit estimée à 59 000€ par rapport au BP 2015,
- ✓ Un maintien du produit du FPIC à hauteur de 2015 soit 95 000€ (+24 000€ / CA 2014)

En dépenses

- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses à caractère général (estimé 2015 = 954 997€ soit – 52403€ / BP 2015) et les optimiser grâce à la constitution de groupements de commande à l'échelle intercommunale, sources d'économie d'échelle,
- ✓ Maîtrise des charges de personnel tout en tenant compte des hausses liées à l'augmentation des charges au 1^{er} janvier 2016, de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) et du recrutement d'un quatrième garde,
- ✓ Hausse des charges financières liées au remboursement des emprunts contractés fin 2014 (+17 000€/BP 2015)

3/ Perspectives pour 2016

Dépenses réelles de fonctionnement (source CA)



3/ Perspectives pour 2016

Les dépenses d'investissement projetées en 2016 ont pour objectif de :

- **renforcer l'accessibilité** : mise aux normes de l'ascenseur de l'Hôtel de ville (25 000€), accessibilité du bureau de poste (30 000€), mise aux normes de passages piétons,
- **Poursuivre les travaux d'amélioration de la voirie communale** (quartier des garrigues, Route de Caromb
- **Dynamiser le petit stade avec aménagement d'un parcours sportif** entre ce dernier et le futur parc multisports/skate-parc (15 000€)
- **Réduire les coûts de fonctionnement** : isolation du pôle social (changement fenêtres et volets =23 000€), limiter les consommations d'eau (création d'un forage pour le terrain de foot ou raccordement au canal, aménagements paysagers des bords de l'Auzon et du rond point du collège avec des plantes résistantes...= 100 000€), installation de candélabres à basse consommation rue Bernus (15 000€),
- **Réhabiliter les bâtiments scolaires** : réfection de la toiture et des sanitaires de l'école maternelle (80 000€)
- **Créer une salle plurivalente** : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre (estimation 80 000€)
- **Valoriser le patrimoine** : restauration de la Vierge à l'enfant (estimation 6000€)
- **Requalifier la place du 11 Novembre** : étude en cours pour le chiffrage des travaux

3/ Perspectives pour 2016

Ce programme d'investissement sera réalisé sans recours à l'emprunt grâce aux ressources propres de la commune :

- FCTVA estimé à 590 000€
- Taxe d'aménagement estimée à 50 000€
- Dotation aux amortissement estimée à 230 000€
- Virement de la section de fonctionnement estimé à 600 000€